Ministère de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

1080 Bruxelles , le 12 Nov 2015
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5300

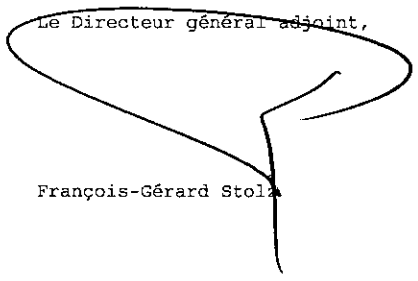
Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : FORMATION CONTINUE : RESSOURCES MULTIMEDIA POUR APPRENTISSAGES EN LIGNE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 980025U36C1
Domaine : 903 Sciences appliquées:pédagogie,enseignement,formation...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



François-Gérard Stoll

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Michaël Goulet ou Jean Hannecart (02/690.87.21 ou 02/690.87.19)

0-5300

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis) [1]

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

FORMATION CONTINUE : RESSOURCES MULTIMEDIA POUR DES APPRENTISSAGES EN LIGNE(1)

CODE DE L'U.E. (2): 980025 U36 C1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 903
CODE E.P.S. DU DOMAINE D'ETUDES SUPERIEURES (1) : 10

La présente demande émane du réseau:

O (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	**O** (4) Libre subventionné confessionnel
X (4) Officiel subventionné	**O** (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) Roberto Galluccio
Date et signature (1) : 01/10/2015 Administrateur délégué

[1] Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° **1** (1 page) (1)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°**2** (1 page) (1)

3. Classement de l'unité d'enseignement :

3.1. Niveau

X (4) Enseignement supérieur de type court	**O** (4) Enseignement supérieur de type long

Domaine[2]

Domaine proposé (1) :	10 (sciences psychologiques et de l'éducation)
Domaine décidé par le Conseil général (1)	Sciences psychologiques et de l'éducation

Date de l'accord du Conseil général:
05/10/15

Signature du Président du Conseil général:

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° **3** (1 page) (1)

5. Programme:

5.1. Etudiant — Repris en annexe n°**4** (1 page) (1)
5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement: Repris en annexe n° **5** (1 page) (1)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° **6** (1 page) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours (1)	**Classement du(des) cours** (1) (5)	**Code U** (1) (5)	**Nombre de périodes** (1)
Formation continue : Ressources multimédia pour des apprentissages en ligne	CT	S	12
Part d'autonomie		P	4
		Total des périodes	16

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (1 page) (1)

[2] Décret du 16 avril 1991, articles 43 et 45.

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] : (1)

Néant.

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~PAS D'ACCORD~~ (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Pour Mr Léonard I.G.C

Date : 02/11/2015 Signature : Jacques Sobler.

Instructions

(1) A compléter
(2) Réservé à l'administration
(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

COPIE CONFORME

François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité d'enseignement vise à amener l'étudiant, dans une démarche isomorphe, à exploiter des ressources multimédia dans la mise en place d'un apprentissage en ligne[3].

[3] L'apprentissage en ligne désigne un apprentissage dont la qualité est augmentée par les technologies de l'information dans une approche structurée par les interactions avec un tuteur (et les pairs).

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant doit être familiarisé avec l'utilisation des navigateurs internet et d'un logiciel de courriel.

2.2 Titres pouvant en tenir lieu :

Tout enseignant en fonction ou tout candidat porteur d'un titre pédagogique (CAP, CAPAES, AESS, Master à finalité didactique…).

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable d'utiliser des ressources multimédia adaptées à un contexte d'apprentissage, en ayant recours à des ressources existantes et créées et de les intégrer dans un cours en ligne sur une plateforme pédagogique.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte du :

- niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable de (d') :

- reconnaître les différents formats numériques et leurs caractéristiques (image, vidéo, audio, ...) ainsi que les outils d'édition (la compression, la résolution, le poids, ...) ;
- créer des ressources multimédia[4] simples de façon à enrichir la variété des ressources associées à un cours en ligne et l'interactivité de l'enseignement ;
- réaliser une veille pédagogique sur les ressources disponibles sur internet et en gérer les résultats ;
- intégrer efficacement les ressources numériques variées dans une démarche pédagogique scénarisée soutenant l'apprentissage ;
- organiser la communication autour de ressources existantes pour guider le parcours d'apprentissage.

[4] Le terme multimédia désigne un ensemble de supports et de technologies capables d'enregistrer, de restituer ou de transmettre une combinaison de textes, de sons, d'images fixes et de vidéo dans une démarche d'interactivité avec l'utilisateur (dans le contexte de ce dossier : l'apprenant) apportée par l'informatique

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

ANNEXE 7

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt : **01/10/2015**
Date d'approbation :

« Formation continue : Ressources multimédia pour des apprentissages en ligne »

Date d'application :
Date limite de certification :

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
	10	Formation continue : Ressources multimédia pour des apprentissages en ligne			